

FÉDÉRATION DES CANADIENS-FRANÇAIS

Bulletin de liaison No 18

Dimanche 30 janvier 2022

Matière

- 1- Reprise des bulletins de liaison
- 2- À venir : Site web de la Fédération des Canadiens-Français
- 3- Panthéon des Canadiens-Français remarquables
- 4- Augmentation des frais d'adhésion

Rédaction : Gilles Verrier
Édition et diffusion : Pierre Bouchard



1- Reprise des bulletins de liaison

En 2022 les bulletins de liaison seront publiés à nouveau et distribués aux membres une fois par mois, du moins jusqu'à ce que le forum des membres du site internet soit pleinement fonctionnel. En 2020, la FCF avait publié un total de 17 bulletins de liaison, les voici regroupés (fichier joint). Notez que les premiers bulletins n'ont pas la forme actuelle, qui apparaît au numéro 7. En 2021, le groupe Facebook de la Fédération des Canadiens-Français et le blogue <http://gilles-verrier.blogspot.com> ont assuré une communication de style plus « grand public ». En 2022, avec les nouveaux outils qui verront le jour, le resserrement de la communication avec les membres apparaît plus indiqué. Le Bulletin se propose de renseigner les membres sur les progrès en cours et d'encourager la participation à différents niveaux.

2- À venir : Site web de la Fédération des Canadiens-Français

Notre épopée d'hier à demain!

Site web et Panthéon des Canadiens-Français Une initiative de la Fédération des Canadiens-Français

Un site web sans équivalent verra le jour en 2022. Il mettra en vedette un Panthéon des Canadiens-Français et une galerie de nos personnages remarquables. En plus, le site proposera des articles d'actualité, des textes historiques et des analyses. Tout ce contenu devrait apparaître sur vos écrans d'ici quelques mois. L'initiative vise à diffuser l'approche inédite de la Fédération des Canadiens-Français et de ses partenaires pour dénouer la question nationale. Il faut libérer le peuple canadien-français de l'emprise doctrinaire, multiculturaliste et trudeauiste, lui rendre ses espoirs et sa volonté de vivre. Ce projet emballant avait d'abord été annoncé un texte le 28 décembre 2021 ⁽¹⁾. On pouvait y lire :

Le site se fera le miroir de la vie nationale dans sa plénitude, depuis les premiers Canadiens de la Nouvelle-France jusqu'à aujourd'hui. Des contenus historiques et d'actualité viendront appuyer la défense et l'illustration de la nation canadienne-française. Pour la FCF, il importe de sortir la nation des marges et de vivement lui redonner la place de nation socioculturelle historique incontestable qu'elle avait toujours occupée jusqu'à récemment.

Notre ambition est de combler un vide, celui de la valorisation nationale et de l'amour de la patrie. Nous croyons nécessaire d'insuffler un nouveau patriotisme, qui ne peut se limiter à la promotion d'une langue publique commune. Or, comment peut-on y arriver si on ne met pas à la portée des Canadiens-Français la richesse de leur patrimoine? C'est cette carence qu'il nous faut corriger, constatant que depuis quelques décennies, vous le savez, on ne se gêne plus pour faire de notre passé un objet de railleries, allant même, parfois, jusqu'au mépris de tout ce qui est Canadien-Français. Nous voulons redresser cette image peu flatteuse que beaucoup des nôtres ont malheureusement fini par adopter. Pour renverser le discrédit qui frappe notre existence et qui plombe notre vitalité, nous allons convoquer l'histoire et remettre à l'honneur les plus remarquables de nos ancêtres. Nous allons nous efforcer d'élever les esprits, sans faire d'entorses à la vérité historique, pour redonner à nos contemporains le vif désir, qui fut longtemps naturel chez nous, de continuer l'œuvre inachevée des Anciens.

L'énergie pour entreprendre ce vaste projet se trouve dans la conviction qu'il faut briser l'impasse dans laquelle s'est enfoncée la nation canadienne-française depuis plusieurs décennies, subissant les effets destructeurs d'une dénationalisation et d'une déculturation provenant à la fois d'Ottawa et de Québec.

Les origines du multiculturalisme

Voyons d'abord le grand tableau. Dans les décennies qui suivirent la Deuxième Guerre mondiale, un mouvement d'intellectuels se constitua dans les universités américaines avec pour ambition de remodeler la composition démographique des pays occidentaux. Dans la quasi-indifférence d'une population qui ne se sentait nullement concernée, le projet de réforme, bientôt soutenu par les grands acteurs médiatiques et politiques, s'imposa comme une priorité depuis le sommet vers la base. Les premières conséquences tangibles en furent la modification des lois de l'immigration des États-Unis, en 1965, qui ouvrirent les frontières à une immigration moins européenne, moins blanche et moins chrétienne. Selon les protagonistes, on pouvait et on devait par une plus grande diversité diluer la cohésion ethnique qui était, selon cette lecture, la source d'un nationalisme jugé dangereux depuis la Guerre. Un multiculturalisme aux apparences généreuses commença à s'imposer, alimenté par une immigration moins intégrable. La population « indigène », qui n'avait rien réclamé, devait néanmoins accepter cet état de fait, sinon le désirer. Après des assurances initiales données sur l'intégration des nouveaux venus, on constate que l'intégration était de moins en moins une priorité. Le phénomène a gagné en importance et nous en arrivons aujourd'hui au viol des frontières en plein jour, comme au chemin Roxam, avec une complicité parfaite des autorités fédérales.

Comme on l'a vu, l'histoire commence aux États-Unis, mais le modèle se répand vite et frappe tout l'Occident. Dans cette affaire, P. E. Trudeau arrivé au pouvoir en 1967 grâce à une sorte d'« élection colorée », participait à quelque chose de plus grand. C'est un dossier sur lequel nous aurons l'occasion de revenir dans le site web à venir.

Le cas du Canada

À la trace de Pierre Elliot Trudeau, nous ne contesterons pas son rôle décisif pour découdre l'étoffe nationale. Outre l'ouverture des vannes d'une immigration exogène, c'est avec lui que les particularités constitutives du Canada en prirent un coup.

Petit rappel. Depuis la Cession de 1763, la vie de la nouvelle possession britannique était animée par l'alternance des tensions et des accommodements entre les vainqueurs des plaines d'Abraham et les Canadiens vaincus. Cette situation était vouée à changer. Avec Trudeau, la nation canadienne anglaise, qui avait mis du temps à se constituer, donna l'impression d'avoir consenti à sa propre disparition sans broncher. Si ce n'était d'un Maxime Bernier à son chevet, elle laisserait, semble-t-il, la voie libre au postnationalisme triomphant. Trudeau rejeta aussi l'existence d'une nation canadienne-française mais déjà, c'était plus compliqué, d'autant qu'il en avait reconnu l'existence dans son jeune temps. Finalement, il finit par faire peu de cas que cette nation avait été maintes fois appelée par son nom dans les débats parlementaires sur la Confédération (1865) et mentionnée fort explicitement dans le rapport Durham (1839). Et même reconnue par la force de l'évidence : le signataire des Articles de la capitulation de Québec (1759) et de Montréal (1760), le marquis Pierre Rigaud de Vaudreuil, étant lui-même un Canadien né à Québec. L'existence et la défense de la nation canadienne-française seront naturellement un sujet de prédilection du futur site.

Fin de la dualité canadienne, deux langues officielles et égales coupées de leurs racines nationales

Trudeau mettra fin à la dualité nationale du Canada en imposant une identité canadienne constituée de deux langues officielles : l'anglais et le français. À noter, pour la première fois, les deux langues étaient détachées de leur substrat socioculturel historique, détachées de toute connotation nationale.

Langue minoritaire et langue majoritaire basée sur un décompte provincial

Qui plus est, détenteur des responsabilités touchant l'ensemble du Canada, le fédéral aurait dû normalement désigner une langue majoritaire et l'autre minoritaire à l'intérieur de ses frontières. Dire que l'anglais est la langue majoritaire au Canada, comme le français est la langue majoritaire en France. Or, autant la commission Laurendeau-Dunton, qui étudia la question de 1963 à 1969, que la loi sur les langues officielles (1969) qui la suivit, se défileront devant l'évidence. Trudeau jouera de cynisme en entérinant la relativité provinciale en matière linguistique. C'était faire de chaque province le lieu d'un décompte décisionnel sur le caractère majoritaire ou minoritaire de l'anglais et du français.

Le procédé était loin d'être innocent. C'était plutôt un subterfuge, faussement objectif, qui permettait de subventionner la puissante représentation de la majorité anglaise au Québec, faussement identifiée comme une minorité.

Le morcellement provincial des Canadiens-Français

Pour finir, la loi sur les langues officielles accélérât le cloisonnement des Canadiens-Français, devenus francophones, au sein de chacune des provinces. On vit apparaître autant de francophonies provinciales qu'il y a de provinces, avec chacune son petit drapeau, sa petite association et ses salariés subventionnés. Des « bantoustans » étaient créés, mais sans pouvoirs, à la différence des vrais bantoustans d'Afrique du Sud, qui en avaient et qui reconnaissaient la nationalité.



En pratique l'application du trudeauisme linguistique ne fit pas trop de vagues, car chacun croyait y trouver son compte. Bien que pour des raisons différentes, tous s'entendaient pour sacrifier la dimension pancanadienne et continentale de l'identité canadienne-française et faire sécession les uns des autres. Des minorités canadiennes-françaises déshéritées se pliaient pour des dollars et le Québec français mordait à l'hameçon pour d'autres motifs.

Des limites d'un pays dans lequel « on se pense »

Occultant le fait que leur personnalité politique et juridique était d'abord structurée par Ottawa, les francophones du Québec se complurent dans l'idée de constituer une majorité à la veille d'accoucher de sa puissance. Ils étaient engagés dans « le dernier droit pour le pays », comme se plaisait à le dire Bernard Landry. La puissance politique que l'on estimait posséder excluait que l'on songe à réclamer pour les francophones du Québec le statut de minoritaire qui donne droit à la protection et aux subventions qui vont présentement aux Anglais. Ce qui serait naturel puisque nous faisons toujours partie du Canada. Mais des esprits brillants, comme Mathieu Bock-Coté, prêchent la séparation mentale du Canada : je me pense en Québécois, jamais je ne me penserai Canadien, l'imaginaire l'emportant ici sur la matérialité de l'appartenance au Canada.

En réalité, le Mouvement Québec français, lui aussi séparé mentalement du Canada, devrait penser à décocher quelques-unes de ses flèches contre Ottawa, s'opposer au financement fédéral de la puissante présence anglophone au Québec. Cette dernière n'étant au Québec que le reflet de sa possession du Canada comme majorité numérique, politique et sociologique.

Il vaut la peine de citer un passage du Rapport Laurendeau-Dunton qui illustre très candidement la fausse majorité francophone du Québec dans le contexte canadien. Après cinquante ans à se péter les bretelles que nous sommes des majoritaires à la veille d'accoucher, le sort enviable en éducation est encore celui des anglophones :

Les minorités officielles hors du Québec	<p>... hors du Québec, perdent graduellement leur langue.</p> <p>386. Quand la population francophone est clairsemée, il n'est certes pas facile de lui offrir un enseignement convenable en français. Pourtant, la véritable pierre d'achoppement a été surtout le refus de la majorité anglophone de reconnaître aux francophones le droit de faire instruire leurs enfants dans leur langue. Au Québec, où l'on a respecté le droit à l'enseignement dans la langue officielle de son choix, les groupes anglophones même isolés et restreints, ont pu recevoir l'instruction dans leur langue. Dans la plupart des autres provinces, jusqu'à récemment, on n'autorisait un peu d'enseignement français qu'en vue de passer à l'anglais. Les parents qui tenaient à faire instruire leurs enfants dans leur langue et selon leur culture devaient soutenir un enseignement privé, tout en contribuant financièrement à l'enseignement public de langue anglaise.</p>
Comparaison avec la minorité du Québec	<p>387. Même dans les provinces où ils constituent une minorité importante — par exemple 425 000 en Ontario et 35 % de la population au Nouveau-Brunswick — la situation des Canadiens de langue maternelle française est beaucoup moins avantageuse que celle de la minorité de langue maternelle anglaise du Québec, qui est de 13 %. Hors du Québec, il a été jusqu'ici presque impossible de faire à l'école publique ses études primaires et secondaires en français alors que les anglophones du Québec peuvent recevoir à l'école publique leur enseignement en anglais, à tous les niveaux, du cours élémentaire jusqu'à l'université. Dans le secteur catholique lui-même, les anglophones jouissent d'une large autonomie. En conséquence, leur langue n'a jamais été en danger et ils ont pu se consacrer à l'amélioration des programmes scolaires et de l'administration des écoles.</p>

(Rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, Ottawa, 1969, p. 146)

La dimension continentale avec Louis Cyr

Le site de la Fédération des Canadiens-Français reviendra sur la fraude des deux majorités dans un seul pays. Il touchera bien d'autres sujets, comme la continentalité de notre existence nationale personnifiée par les explorateurs, missionnaires et coureurs des bois de la Nouvelle-France et plus tard par une diaspora en quête d'une vie meilleure. Un prolongement de notre épopée qui est magnifiquement rendue par le film Louis Cyr, à voir. Bien que notre continentalité puisse être classée en partie au rang d'un mythe national, cela ne lui donnerait pas moins de valeur, la conscience nationale ne pouvant être dépourvue d'imaginaire collectif.

1- <https://gilles-verrier.blogspot.com/2021/12/la-federation-des-canadiens-francais.html>

3- Panthéon des Canadiens-Français remarquables



De gauche à droite, première rangée : Jacques Cartier, Samuel de Champlain, Jean-Olivier Chénier, Louis Riel, Alphonse Desjardins, Daniel Johnson, Lionel Groulx.

Deuxième rangée : Marie Rollet et ses trois enfants, Pierre Le Moyne d'Iberville, Gabriel Sagard, Antoine (Curé) Labelle, Joseph-Elzéar Bernier, Léo Major.

Troisième rangée : Gabriel Lallé, Louis Jolliet, Mère Marie de l'Incarnation, Joseph-Xavier (François) Perreault, Louis Cyr, Joseph-Armand Bombardier, Félix Leclerc, Olivier Guimond.

Quatrième rangée : Charles Albanel, Dollard des Ormeaux, François-Xavier Garneau, Jeanne Lajoie, Maurice Richard, Doris Lussier.

Cinquième rangée : Pierre-François-Xavier de Charlevoix, Madeleine de Verchères, Rosalie Cadron-Jetté, Charles-Odilon Beauchemin, Henri D'Arles, Frère Marie-Victorin, Maurice Séguin.

Vous pouvez contribuer au bandeau du futur site de la Fédération des Canadiens-Français, qui constitue une première initiative en vue de la création d'un **Panthéon des Canadiens-Français remarquables**. Comment y participer ? Nous invitons tous ceux qui le souhaitent à remplir le formulaire de nomination à l'intronisation, ci-dessous, pour combler les espaces laissés intentionnellement vacants sur l'image ou proposer des modifications aux choix déjà faits. Notez qu'aucune proposition ne peut être faite pour une personnalité vivante. La première échéance envisagée pour réaliser le projet dans sa forme actuelle est de un an.

Le panthéon des Canadiens-Français

Formulaire de mise en nomination

Nom proposé :

Profil de la personnalité proposée à l'intronisation :

Proposé par (nom, adresse, courriel et téléphone) :

4- Augmentation des frais d'adhésion

Nous avons besoin de plus de moyens pour soutenir les projets en cours, ce qui représente un accroissement important des dépenses par rapport aux deux premières années. Par exemple il y a déjà des frais encourus pour l'hébergement du futur site, le nom de domaine, etc. Nous faisons appel à nos membres et à notre réseau de soutien. La cotisation annuelle est fixée à 20\$ par année. Nous suggérons une cotisation annuelle de soutien de 100\$.

Fédération des Canadiens-Français	
Adhésion	
Nom et prénom	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
Facebook	
Comté électoral / ou région	
Votre cotisation annuelle de 20 \$ doit être réglée par virement Interac à Pierre Bouchard (Pierre.Bouchard08@videotron.ca). Avec un arrangement préalable elle peut aussi être réglée par chèque et envoi postal. Un reçu vous sera envoyé par courriel. Adhésion de soutien : 100 \$. Les paiements peuvent être étalés à raison de 10\$ par mois.	
Le néo-nationalisme a rendu muette la nation canadienne-française. Pour lui redonner du poids politique, rejoignez nos rangs !	

Faites parvenir ce formulaire à l'agent de liaison de la Fédération à l'adresse de courriel Pierre.Bouchard08@videotron.ca. Nous vous contacterons pour le paiement.